



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE
ET DE L'EMPLOI

MINISTÈRE DU BUDGET,
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

SECRETARIAT GÉNÉRAL
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SOUS-DIRECTION RESSOURCES HUMAINES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE
BUREAU « POLITIQUE DE L'EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT DES RH » (DRH2-D)
IMMEUBLE ATRIUM – 5 PLACE DES VINS DE FRANCE
75573 PARIS CEDEX 12

Paris, le 28 SEP. 2010

Affaire suivie par : Catherine BAUDON et Sébastien BLANDIN
Téléphone : 01 53 44 28 76 et 01 53 44 28 64
Télécopie : 01 53 44 28 62
Mél. : catherine.baudon@finances.gouv.fr et
sebastien.blandin@finances.gouv.fr

NOTE POUR TOUS LES SERVICES

Objet : organisation d'un concours interne pour le recrutement, au titre de l'année 2010, de 2 conseillers techniques de service social aux ministères économique et financier.

Mes services organiseront, au titre de l'année 2010, un concours pour le recrutement interne de 2 conseillers techniques de service social au 2ème semestre 2010.

I - CONDITIONS REQUISES

Ce concours est ouvert aux membres des corps d'assistants de service social des administrations de l'État ainsi qu'aux membres du cadre d'emploi d'assistants territoriaux socio-éducatifs et aux membres du corps d'assistants socio-éducatifs de la fonction publique hospitalière. Les candidats doivent justifier d'au moins six ans de services effectifs au 1^{er} janvier 2010 dans un corps d'assistants de service social, dans l'exercice de la spécialité assistant de service social du cadre d'emploi d'assistants territoriaux socio-éducatifs, ou dans un emploi d'assistant de service social du corps des assistants socio-éducatifs de la fonction publique hospitalière.

II - NATURE DE L'ÉPREUVE

L'épreuve orale de ce concours, d'une durée de 40 minutes, est fixée par l'arrêté du 18 février 2009 (Journal officiel du 18 juin 2009).

Elle consiste en un entretien avec le jury, qui a pour point de départ un exposé du candidat, d'une durée de 15 mn au plus, sur son expérience professionnelle. Le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle (RAEP).

Le candidat doit décrire deux actions au plus menées en qualité de membre des corps d'assistants de service social des administrations de l'État ou du cadre d'emploi d'assistants territoriaux socio-éducatifs ou du corps d'assistants socio-éducatifs de la fonction publique hospitalière qu'il juge pertinent de porter à la connaissance du jury.

L'entretien avec le jury, à partir de l'exposé et du dossier RAEP, permettra en outre d'apprécier la personnalité, les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation. Le jury appréciera le niveau et la nature de l'expérience acquise par le candidat lors de son parcours professionnel dans les domaines de l'inclusion sociale et de l'ingénierie sociale.

Nul ne peut être déclaré admis s'il obtient à l'épreuve orale d'entretien une note inférieure à 10 sur 20. Seuls l'exposé et l'entretien avec le jury donnent lieu à notation, à l'exclusion du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.

III - DATE ET LIEU DES ÉPREUVES

Les entretiens avec le jury se dérouleront à compter du lundi 13 décembre 2010 en région parisienne.

IV - NOMBRE ET LOCALISATION DES POSTES OFFERTS

Le nombre de postes offerts à ce concours est fixé à 2. Ces postes sont situés dans les départements suivants :

- Ille-et-Vilaine (35) : résidence administrative à Rennes
- Rhône (69) : résidence administrative à Lyon

V - DATES LIMITES D'INSCRIPTION

La date de fin de saisie des pré-inscriptions, sur Internet ou l'Intranet ministériel, de demande (le cachet de la poste faisant foi) ou de retrait des dossiers d'inscription au secteur des concours des ministères économique et financier est fixée au **mercredi 3 novembre 2010 jusqu'à 18 heures (heure de métropole)**, délai de rigueur.

La date de fin de confirmation des inscriptions, sur Internet ou l'Intranet ministériel, d'envoi (le cachet de la poste faisant foi) ou de dépôt des dossiers d'inscription au secteur des concours des ministères économique et financier est fixée au **mardi 16 novembre 2010 jusqu'à 18 heures (heure de métropole)**, délai de rigueur.

Les candidats peuvent s'inscrire :

- soit par voie de téléprocédure

Sur Internet à l'adresse suivante : www.economie.gouv.fr ou www.budget.gouv.fr - rubrique « Espaces...Particulier » - « Portail des concours et métiers des ministères économique et financier » - « Inscriptions » - « Administration centrale » - « Accès à la téléprocédure de l'Administration centrale » - « Inscription à un concours de l'Administration centrale ».

Sur l'Intranet ministériel Alizé : onglet « Ressources humaines » rubrique « Recrutement/parcours professionnel » - « progresser dans sa carrière : concours et métiers » - Portail des concours et métiers des ministères économique et financier » - « Inscriptions » - « Administration centrale » - « Accès à la téléprocédure de l'Administration centrale » - « Inscription à un concours de l'Administration centrale ».

La procédure se déroule en deux phases, une phase de préinscription qui attribue un numéro d'enregistrement communiqué au candidat par voie postale et une phase de confirmation de la préinscription à l'aide de ce numéro.

Au-delà de la date limite de préinscription, les candidats peuvent accéder à la téléprocédure pour modifier ou consulter les données de leur dossier jusqu'à la date limite de clôture. Toute modification doit faire l'objet d'une nouvelle confirmation, la dernière manifestation de volonté du candidat est considérée comme seule valable.

La confirmation de la préinscription à un concours est obligatoire. **En l'absence de confirmation dans les délais, la préinscription au concours sera réputée nulle et, de fait, supprimée de la sélection.**

- soit par dossier papier

Les candidats conservent la possibilité de retirer un dossier d'inscription par courrier auprès du secteur des concours des ministères économique et financier – Secrétariat général – Direction des ressources humaines – sous-direction des ressources humaines de l'administration centrale – Bureau « politique de l'emploi et développement des RH » (DRH2-D) - Immeuble Atrium - Pièce 2313 – 5 place des Vins de France – 75573 Paris Cedex 12 - Tél : 01 53 44 28 00 **de 9 heures à 18 heures.**

Les demandes d'inscription doivent impérativement être établies sur les formulaires délivrés à cet effet par le secteur des concours des ministères économique et financier.

Tout dossier déposé après le mardi 16 novembre 2010 (dossier d'inscription ou dossier RAEP) ne pourra être pris en considération.

Cette disposition s'applique également aux dossiers parvenant au secteur concours dans une enveloppe portant un cachet de la Poste postérieur au mardi 16 novembre 2010 ou parvenant après cette date dans une enveloppe ne comportant aucun cachet de la Poste.

Aucun envoi interne par Télédocus ne sera accepté.

VI – DOSSIER RAEP

En vue de l'épreuve d'entretien, le candidat disposera d'un dossier en ligne sur le site www.economie.gouv.fr ou www.budget.gouv.fr - rubriques « Espaces ...Particulier » - « Portail des concours et métiers des ministères économique et financier » - « Descriptions des concours » - « Catégorie A » - « Conseiller technique de service social » « Dossier RAEP ». Ce dernier devra être téléchargé, dûment complété sous forme dactylographiée, signé et sera à retourner, en **cinq exemplaires**, au secteur des concours.

La date limite d'envoi (le cachet de la Poste faisant foi) ou de dépôt du dossier RAEP est fixée au **mardi 16 novembre 2010 à 18 heures** (heure de métropole), délai de rigueur.

Tout dossier déposé après le mardi 16 novembre 2010 (dossier d'inscription ou dossier RAEP) ne pourra être pris en considération.

Cette disposition s'applique également aux dossiers parvenant au secteur concours dans une enveloppe portant un cachet de la Poste postérieur au mardi 16 novembre 2010 ou parvenant après cette date dans une enveloppe ne comportant aucun cachet de la Poste.

VI - SERVICE AUQUEL DOIVENT S'ADRESSER LES CANDIDATS :

Pour tout renseignement, les candidats peuvent s'adresser au Secrétariat général – Direction des ressources humaines – Sous-direction des ressources humaines de l'administration centrale – Bureau « Politique de l'emploi et développement des RH » (DRH 2-D) – Secteur des concours - Immeuble Atrium - Pièce 2313 – 5 place des Vins de France - 75573 Paris Cedex 12 - Tél : 01 53 44 28 00 - **de 9 heures à 18 heures** - Courriel : concours.minefi@finances.gouv.fr

Enfin, je vous rappelle que l'inscription à la préparation, organisée par l'institut de la gestion publique et du développement économique, ne vaut pas inscription au concours.

Je vous saurais gré de bien vouloir assurer la plus large diffusion de ces informations auprès des agents placés sous votre autorité.

Pour LE MINISTRE DE L'ECONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI,
POUR LE MINISTRE DU BUDGET, DES COMPTES
PUBLICS ET DE LA REFORME DE L'ETAT,
et par délégation,

L'Administrateur civil,
Chef du bureau DRH 2-D



Fabrice THEVAUX